



**Décision portant ouverture d'un examen
professionnel permettant l'accès au grade de cadre
supérieur de santé paramédical**

Décision n°2021-016

Le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé du Jura ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière modifié par le décret n°2016-639 du 19 mai 2016.

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière.

– DECIDE –

- ARTICLE 1 -** Ledit examen professionnel sera ouvert à compter du 07/06/2021 en vue de pourvoir trois postes de cadre supérieur de santé au Centre Hospitalier Jura Sud, 55 Rue du Docteur Jean Michel, CS 50364 – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX.
- ARTICLE 2 -** Peuvent se présenter, les candidats justifiant de 3 ans de services effectifs dans le grade de cadre de santé paramédical.
- ARTICLE 3 -** La sélection des candidats repose sur une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.
- ARTICLE 4 -** Pour pouvoir concourir, les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :
- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre.
 - Un CV détaillé établi sur papier libre

- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination
- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant.

ARTICLE 5 -

Le dossier d'inscription peut être obtenu au CHS Saint Ylie Jura à la Direction du Personnel – DRH – service concours – BP 100 – 39108 DOLE CEDEX .

Il devra être retourné à :

Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier Spécialisé Saint Ylie Jura
DPRS – Service concours
120 Route Nationale
BP 100
39108 DOLE CEDEX

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être impérativement envoyées par courrier postal au plus tard le 30 septembre 2021 (date de clôture des inscriptions).

ARTICLE 6 -

La liste des candidats autorisés à prendre part à cet examen professionnalisé sera arrêtée par le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé Saint Ylie Jura.

ARTICLE 7 -

Le jury du concours est composé comme suit :

- 1) Le Directeur de l'établissement organisateur ou son représentant, président ;
- 2) Le jury comprend en outre :
 - un membre du personnel de direction
 - un directeur des soins
 - un cadre supérieur de santé
 - le Président de la Commission Médicale d'établissement.

ARTICLE 8 -

Le Directeur du Centre hospitalier Spécialisé Saint Ylie Jura est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Dole, le 31 août 2021

Le Directeur,

Florent FOUCARD

POUR LE DIRECTEUR
ET PAR DÉLÉGATION,
LA DIRECTRICE ADJOINTE

G. DUCROCCO

